

Démarche d'intervention disciplinaire du CCPL

L'application de la démarche d'intervention disciplinaire se fera de façon progressive et ajustée selon la gravité des manquements, selon l'âge de votre enfant et selon ses particularités s'il y a lieu. Notez qu'un manquement de type majeur (agression physique, extorsion, intimidation, etc.) pourra être sanctionné sans tenir compte des étapes de la démarche ci-dessous. Après chaque manquement de type majeur, un rapport de comportement vous sera remis et que vous devrez signer.

Étape 1 : Avertissements et consignes claires du comportement attendu.

Privilèges enlevés et/ou conséquences appliquées.

Techniques d'interventions spécifiques à l'enfant mises en place.

Rencontre informelle avec les parents de l'enfant.

Étape 2 : Rencontre formelle avec le parent et l'enfant.

Étape 3 : Retrait des activités pour la journée à l'interne.

Étape 4 : Retrait des activités pour la journée à l'externe.

Étape 5 : Expulsion de plusieurs jours (à déterminer selon le cas), ou expulsion définitive pouvant même aller à l'expulsion de tous les services du CCPL.

**D'ailleurs, notez bien que le parent doit faire preuve de collaboration et doit aller chercher du support par des professionnels si cela est demandé par l'équipe du CCPL.*

